



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet « Résidence de la Roseraie »

Construction de deux îlots à vocation de logements, de commerces et d'équipements (parkings et salle polyvalente) sis rue Watel et rue des Tournelles

Une participation du public par voie électronique est organisée sur **le projet de construction de deux îlots à vocation de logements, de commerces et d'équipements (parkings et salle polyvalente)**. Deux demandes de permis de construire relatives à ce projet ont été déposées le 3 octobre par la SCCV « EMERIGE L'HAY-LES-ROSES », sous la référence 09403819W1028 pour la construction dite « îlot 1 » située 1 rue de Watel et 10 bis rue des Tournelles et 09403819W1029 pour la construction dite « îlot 2 » située 8 et 10 rue des Tournelles.

Le projet objet de ces deux demandes a été soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas par décision de la DRIEE n°2018-070 du 17 avril 2018. L'étude d'impact jointe à ces demandes a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 08 mars 2019, lequel sera porté au dossier soumis à participation. Cet avis est d'ores et déjà consultable sur le site de la DRIEE au lien suivant : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/190308_mrae_avis_projet_immobilier_residence_de_la_roseraie_a_l_hay-les-roses_94_.pdf

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par l'arrêté municipal en date du 12 mars 2019. Cette participation aura lieu pendant 30 jours consécutifs :

du jeudi 4 avril au vendredi 3 mai 2019 inclus.

Durant toute la durée de cette participation, le dossier qui comprendra notamment les demandes de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable sur le site internet de la ville et accessible à l'adresse suivante : urbanisme.lhaylesroses.fr

Le dossier pourra également être consulté sur support papier au service Urbanisme de la Mairie de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès - 94240 L'HAY-LES-ROSES, aux jours et heures d'ouverture habituels, en dehors des jours fériés : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, sauf le jeudi après-midi.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- à l'adresse mail suivante : coeurdeville@ville-lhay94.fr,
- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie, et déposé au service de l'Urbanisme,
- par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, 41 rue Jean Jaurès - 94240 L'HAY-LES-ROSES

Toute contribution reçue après la clôture de la participation ne sera pas prise en compte.

Toute demande de renseignements ou question sur la procédure de participation et le projet peut être adressée, par voie postale ou téléphonique jusqu'au dernier jour de la participation du public, au service Urbanisme de la mairie de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES (téléphone : 01.46.15.34.70).

L'autorité compétente pour prendre les décisions sur les demandes de permis de construire du projet est le Maire de L'Hay-les-Roses.

La décision qui pourra être adoptée au terme de la participation du public, pour chacune des deux demandes de permis, sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire.